



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.612

**INTERFONCTIONNEMENT
DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION**

**PROCÉDURES LOGIQUES POUR
LE SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 5
EN ARRIVÉE**

Recommandation UIT-T Q.612

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation Q.612 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VI.6 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

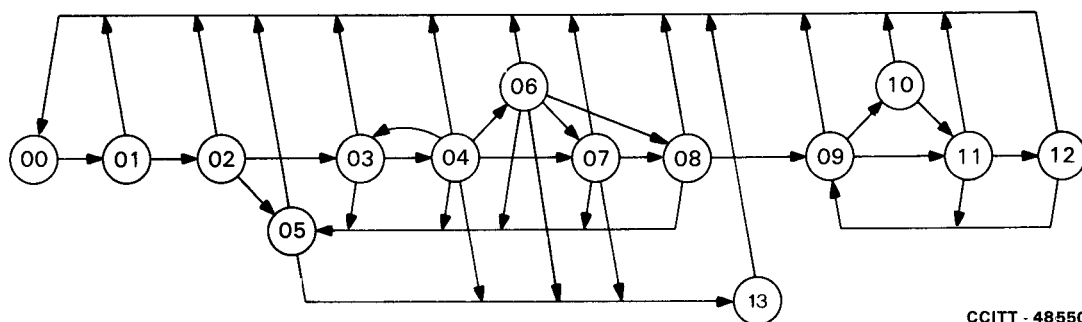
2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation Q.612

PROCÉDURES LOGIQUES POUR LE SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 5 EN ARRIVÉE



CCITT - 48550

Numéro de l'état	Description de l'état	Référence du feuillet	Temporisateurs
00	Repos	1,4	
01	Attendre l'activation de l'enregistreur	1	
02	Attendre le signal d'enregistreur	1	t ₁ , t ₂
03	Attendre le signal d'enregistreur suivant	1	t ₂
04	Attendre l'analyse des chiffres	2	t ₂
05	Attendre l'accusé de réception	2	t ₃
06	Attendre le signal d'enregistreur suivant	3	t ₂
07	Attendre la désactivation de l'enregistreur	3	
08	Attendre le signal de réponse	3	t ₃
09	Attendre l'accusé de réception	4	
10	Conversation	4	t ₃
11	Attendre l'accusé de réception	4	
12	Raccrochage	4	
13	Attendre le signal de fin	2	

FIGURE 1/Q.612

Diagramme synoptique d'états pour le système de signalisation n° 5 en arrivée

Temporisateurs de supervision

t₁ = 10 à 20 s Recommandation Q.141, § 2.1.3.1 e) Recommandation Q.141, § 2.1.6 d)

t₂ = 20 à 40 s Recommandation Q.156, § 3.6.2 b)

t₃ = 10 à 20 s Recommandation Q.141, § 2.1.3.1 e)

Procédures non décrites

Les procédures ci-après qui n'intéressent pas directement l'interfonctionnement, ne sont pas décrites dans les procédures logiques:

- P₁ = Procédure à suivre à l'expiration de la temporisation d'attente du signal d'accusé de réception du signal d'occupation
- P₂ = Procédure à suivre à l'expiration de la temporisation d'attente du signal d'accusé de réception de réponse
- P₃ = Procédure à suivre à l'expiration de la temporisation d'attente du signal d'accusé de réception du raccrochage

FIGURE 2/Q.612

Notes relatives au système de signalisation n° 5 en arrivée

7,8

1, 2, 5

5, 9

9

7

4

12

10, 11

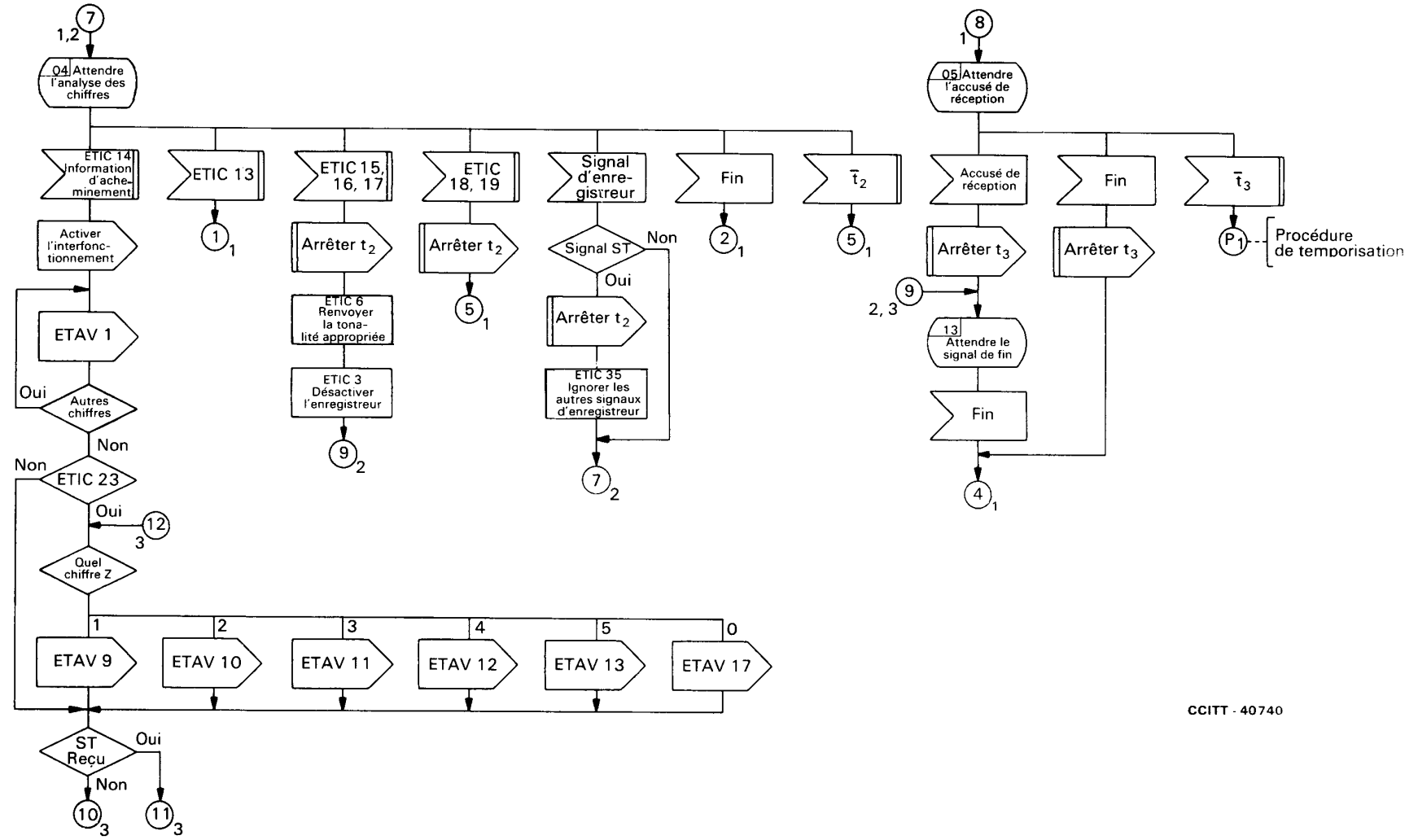


FIGURE 3/Q.612 (feuillet 2 sur 4)
Système de signalisation n° 5 en arrivée

CCITT - 40740

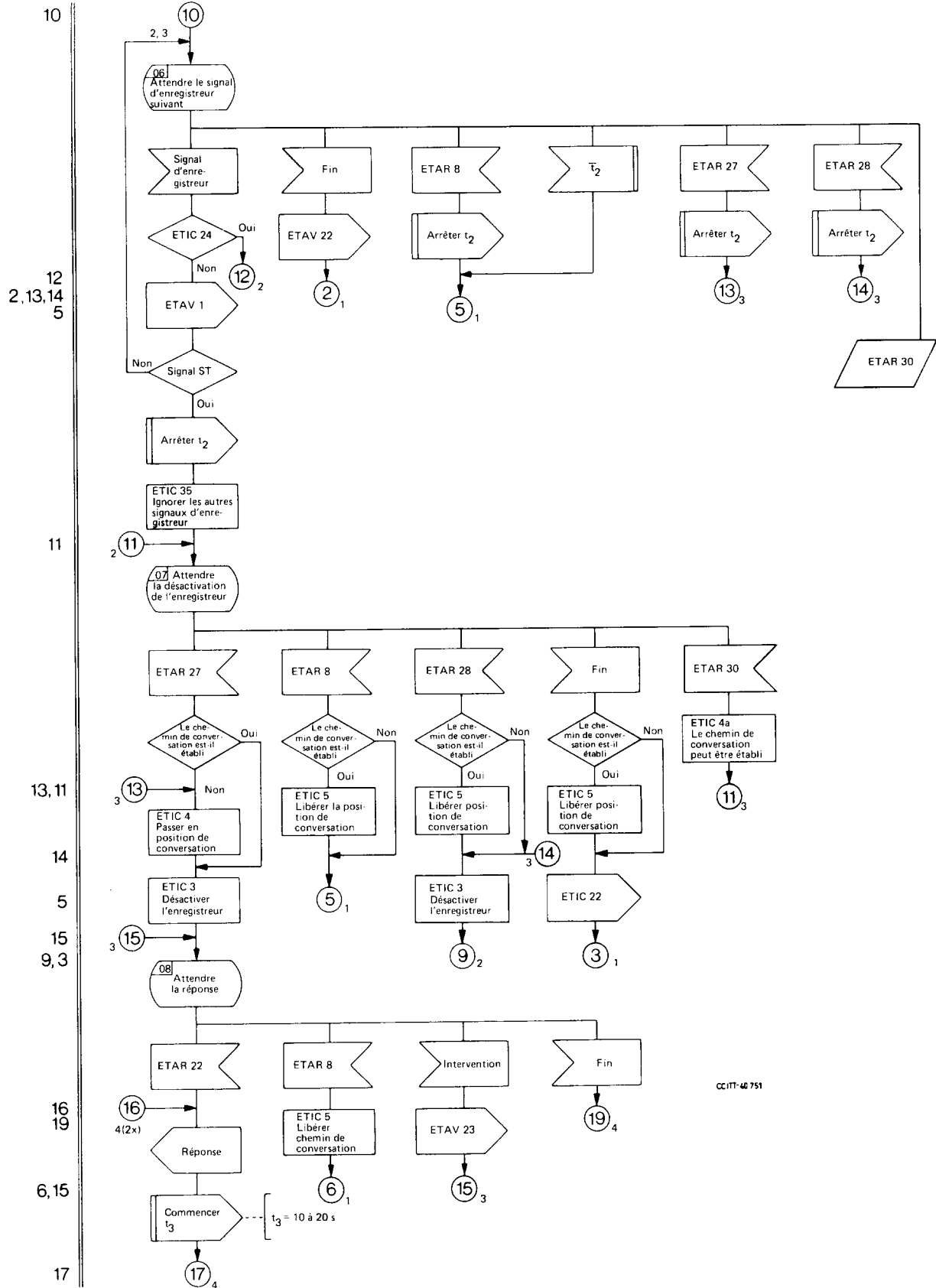


FIGURE 3/Q.612 (feuillet 3 sur 4)

Système de signalisation n° 5 en arrivée

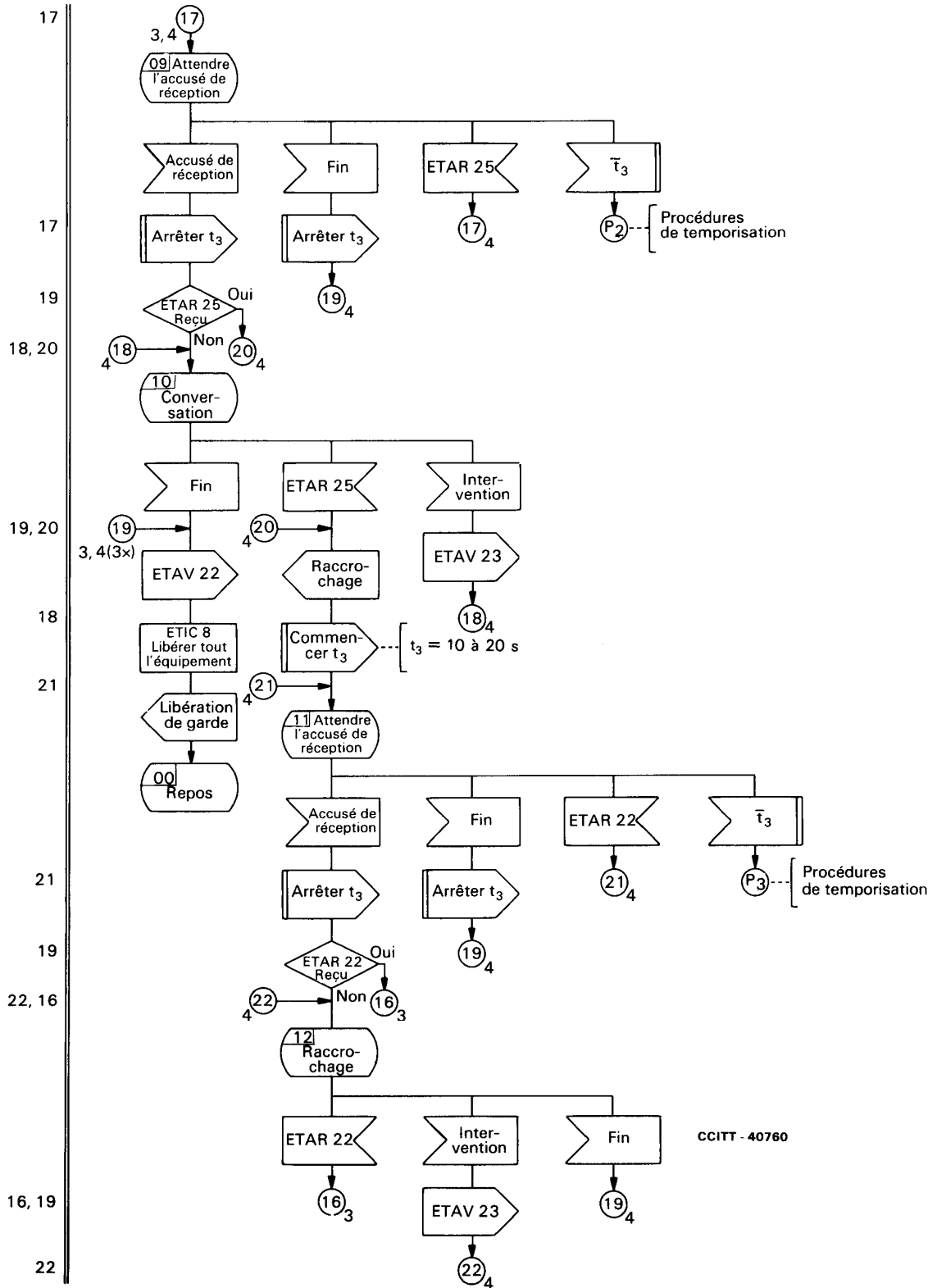


FIGURE 3/Q.612 (feuillet 4 sur 4)
Système de signalisation n° 5 en arrivée